GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE *LYON*

Folio : 73/91

Date : 18/12/2008

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2008/027321**
n°de gestion : **1988B01298**
n°SIREN : **339 151 631 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 17/12/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SOFT CONCEPT - société par actions simplifiée

71 cours Albert Thomas IMMEUBLE 6EME AVENUE 69447 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal de décision du dirigeant social (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

SOFT CONCEPT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 41.024 EUROS
SIEGE SOCIAL : LYON (69447)
IMMEUBLE LE 6EME AVENUE
71, COURS ALBERT THOMAS

339 151 631 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE LA DECISION PRISE
PAR LE PRESIDENT
LE 4 AOUT 2008

L'an deux mille huit,
Et le quatre Août,

Monsieur Gérard DANAGUEZIAN, Président de la société SOFT CONCEPT, a pris ce jour la décision suivante ayant pour objet :

- la nomination d'un Directeur Général.

DECISION UNIQUE

Le Président décide de nommer en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- Monsieur Charly DANAGUEZIAN, né le 29 août 1964 à BEYROUTH (LIBAN), de nationalité française, célibataire, demeurant à LYON (69003) 12, rue Villon.

Celui-ci conservera le bénéfice de son contrat de travail actuellement en cours.

Monsieur Charly DANAGUEZIAN exercera les pouvoirs dévolus au Président par la loi et les statuts de la société, notamment en ce qui concerne la représentation de la société vis-à-vis des tiers.

Toutefois, il ne pourra, sans accord préalable et écrit du Président, effectuer les opérations suivantes :

- investissement immobilier,
- investissement mobilier supérieur à 5.000 euros,

- cession d'actif de la société,
- ouverture d'agence,
- prise de participation dans une société ou un groupement,
- création de filiales,
- ouverture de compte bancaire,
- emprunt et facilités de caisse de quelque montant que ce soit,
- garanties et cautions données par la société,
- recrutement de toute personne,
- conclusion de tout contrat ou engagement n'entrant pas dans le déroulement normal des opérations industrielles et/ou commerciales de la société,

étant précisé que d'une manière générale, l'ensemble des engagements pris par le Directeur Général ne pourra excéder, sur une année, la somme de 50.000 euros.

Monsieur Charly DANAGUEZIAN, intervenant aux présentes, déclare avoir pris connaissance des statuts de la société SOFT CONCEPT, accepte expressément les fonctions qui viennent de lui être conférées ainsi que les responsabilités qui en découlent et précise qu'il n'est sous le coup d'aucune interdiction susceptible de lui en empêcher l'exercice.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal que le Président a ensuite signé, ainsi que le Directeur Général pour acceptation de ses fonctions.

M. Gérard DANAGUEZIAN



M. Charly DANAGUEZIAN
(ajouter la mention manuscrite : « bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »)

bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

